

## L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DE CAUTION EN 2024

<b>ENGAGEMENTS HORS-BILAN</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2023*</b>	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Variation 2024 / 2023</b>
<b>MONTANT DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN</b>	<b>975 824</b>	<b>976 450</b>	<b>+0,1 %</b>
Garanties aux particuliers <sup>(1)</sup>	917 145	915 877	-0,1 %
Garanties aux entreprises et aux professionnels <sup>(2)</sup>	42 911	44 781	+4,4 %
Garanties financières <sup>(3)</sup>	13 388	13 226	-1,2 %
Cautions administratives <sup>(4)</sup>	2 380	2 567	+7,9 %

\* Les chiffres concernant 2023 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2024. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers (crédits immobiliers, crédits à la consommation).

(2) Hors cautions administratives et garanties financières.

(3) Garantie des fonds déposés par les clients de certaines professions (agents immobiliers et administrateurs de biens, entreprises de travail temporaire, agences de voyage, exploitants d'installations classées, entreprises du bâtiment pour la garantie financière d'achèvement...).

(4) Garanties aux entreprises délivrées en matière fiscale et douanière, garanties aux entreprises délivrées pour bénéficier d'aides communautaires...